



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Information

<p><b>Secrétariat général</b> <b>Service des ressources humaines</b> <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b> <b>Bureau de la formation continue et du développement des compétences</b> <b>78, rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b> <b>SG/SRH/SDDPRS/2023-5</b> <b>04/01/2023</b></p>
---	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 4

**Objet :** Déploiement d'une offre interministérielle de formation en ligne au ministère chargé de l'agriculture par le biais de la plateforme interministérielle MENTOR

#### Destinataires d'exécution

ADMINISTRATION CENTRALE  
DRAAF/DAAF  
SGCD  
Etablissements d'enseignement technique agricole  
Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales Organismes de formation (INFOMA, ENSV)

**Résumé :** La présente note a pour objet de présenter la plateforme interministérielle de mutualisation de la formation à distance « MENTOR » et ses modalités d'usage au ministère chargé de l'agriculture.

**Textes de référence :-** Schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État 2021-2023 ;

- Cadre d'usage de la formation professionnelle à l'ère du numérique (DGAFP – Edition 2021) ;
- Stratégie éditoriale des formations MENTOR (août 2022).

Les possibilités offertes par le numérique et le contexte sanitaire de ces dernières années ont accéléré et rendu nécessaire l'évolution des pratiques de formation. Ils ont facilité la mise en place des conditions de son organisation et confirmé que les dispositifs déployés répondent aux exigences de qualité d'une démarche d'apprentissage.

Dans ce cadre, le ministère chargé de l'agriculture s'est engagé dans le programme interministériel de mutualisation de formation en ligne intitulé MENTOR. Ce programme, piloté par la DGAFP, intègre une plateforme de formation en ligne, un volet éditorial permettant la création et la mutualisation de contenus pédagogiques, ainsi qu'un volet d'accompagnement des services utilisateurs (cf. Annexe 1).

Les modalités de mise en œuvre du dispositif MENTOR pour le ministère chargé de l'agriculture sont précisées par la présente note.

## **I. La formation professionnelle en ligne : une modalité de formation qui s'inscrit dans le parcours professionnel de l'agent**

Dans un contexte de transformation de l'action publique, d'évolution des missions et de l'environnement professionnel du ministère, la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) – qui englobe notamment la formation professionnelle statutaire (dite initiale) et la formation continue – est un instrument d'accompagnement des parcours et de facilitation des évolutions professionnelles.

La formation continue a pour objectif d'accompagner les agents dans leur projet professionnel, en leur permettant d'enrichir, d'actualiser et de consolider les compétences « métiers » et « transverses », nécessaires à l'exercice de leurs missions. Elle permet aussi, le cas échéant, d'envisager ou de conforter une nouvelle orientation dans leur parcours professionnel. Ainsi, l'objectif fixé par le ministère est que tous les agents suivent au minimum 3 jours de formation continue par an.

**La formation en ligne constitue une modalité de formation continue à part entière.** Du fait de sa plasticité et des différents types d'expérience qu'elle offre (cf. annexe 2), elle constitue une réponse adaptée pour **étendre l'offre et les modalités** de formation proposées aux agents du ministère. Elle garantit l'accès à la formation dans le cadre des différentes modalités de travail (le télétravail notamment) et **enrichit l'offre de formation du ministère** aux plans national, régional et local. Elle prend en compte un catalogue de formations variées, incluant des formations à caractère obligatoire (ex : laïcité, primo encadrants, gestes 1<sup>ers</sup> secours).

**La formation en ligne est un temps de formation préparé et articulé avec les autres activités.** C'est un investissement au bénéfice de l'agent et de sa structure d'appartenance nécessitant, le cas échéant, une organisation préalable pour assurer sa disponibilité. La formation professionnelle s'inscrivant pleinement dans le temps de travail de l'agent, son suivi doit être autorisé par le supérieur hiérarchique, qu'elle soit effectuée à la demande de l'employeur ou à l'initiative de l'agent, en cohérence avec les besoins en formation identifiés.

**A cet égard, s'engager en formation s'inscrit dans une démarche positive et volontaire.** Dans ce cadre, le volet "Formation" de l'entretien professionnel annuel constitue un moment fort d'échanges entre l'agent et son supérieur hiérarchique, afin de faire le point sur les besoins d'évolution des compétences et le parcours professionnel de l'agent. Il est important, pour cet exercice, d'être bien informé des possibilités offertes dans le domaine de la formation<sup>1</sup>, dont l'offre de formation en ligne proposée par la plateforme interministérielle MENTOR.

## **II. MENTOR : une offre de formation en ligne interministérielle et spécifique au ministère chargé de l'agriculture**

Les partenaires du projet MENTOR représentent le socle sur lequel s'appuie le programme en tant que principaux bénéficiaires et contributeurs.

A ce titre, ils disposent d'un espace dédié « privé »<sup>2</sup> et sécurisé, accessible uniquement aux agents de leur communauté de travail, et sur lequel ils peuvent proposer une offre de formations, dont certaines peuvent être mutualisées et proposées à l'ensemble de la communauté interministérielle. Ils l'administrent fonctionnellement en propre (gestion des droits, réponse de 1<sup>er</sup> niveau aux utilisateurs, etc.).

Le ministère chargé de l'agriculture dispose ainsi **de son espace dédié « Agriculture »** afin de répondre aux enjeux d'évolution des métiers et de rendre les formations accessibles au plus grand nombre. Cet espace dédié<sup>3</sup> met à la disposition des agents gérés par le ministère chargé de l'agriculture des formations « métiers » ou « transverses ». Il s'appuie notamment pour cela sur des établissements sous tutelle du ministère.

À date, plus de quatre-vingt-dix formations sont proposées aux agents du ministère (cf Annexe 3), structurées autour de 16 collections thématiques<sup>4</sup>, dont une vingtaine a d'ores et déjà été proposée par le ministère chargé de l'agriculture.

Tout agent du ministère chargé de l'agriculture peut ainsi accéder à l'offre de formation en ligne disponible sur la plateforme MENTOR en se créant un compte. Les modalités de création d'un compte MENTOR et d'inscription à une formation proposée, sont détaillées en annexe 2.

---

<sup>1</sup> Consulter le site FormCo <https://formco.agriculture.gouv.fr/>

<sup>2</sup> Pour des besoins plus spécifiques, il est possible de créer des sous-espaces de l'espace dédié.

<sup>3</sup> Accessible depuis <https://mentor.gouv.fr/>

<sup>4</sup> Collections thématiques MENTOR proposées en septembre 2022 : achat public ; accompagner le développement professionnel ; finances publiques ; gestion budgétaire et financière ; communication et service aux usagers ; métiers des ressources humaines ; techniques et affaires juridiques ; formations spécifiques aux missions des ministères ; management ; numérique, SI et communication ; préparation aux concours et examens professionnels ; valeurs de la République ; transformation de l'action publique ; hygiène, santé et sécurité au travail, immobilier de l'Etat ; transition écologique et développement durable ; ressources humaines

### III. Le pilotage de MENTOR au ministère chargé de l'agriculture

Tant du point de vue de la scénarisation pédagogique que des outils techniques à disposition, le programme MENTOR permet d'envisager un panel d'expériences riches et variées – appelées multimodales – qui peuvent être combinées entre elles afin de favoriser les apprentissages (cf. Annexe 4 : Conditions de développement et de dépôt d'une formation à distance dans MENTOR et circuit de validation).

Le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) au sein du service des ressources humaines du secrétariat général est le coordonnateur du programme MENTOR pour le ministère chargé de l'agriculture, en lien avec l'INFOMA auquel il a confié l'administration technico-fonctionnelle de son espace dédié :

- paramétrage et réglages spécifiques à l'espace dédié du ministère chargé de l'agriculture ;
- administration de l'interface de gestion des utilisateurs et des rôles (ajout/modification/suppression) ;
- supervision du déploiement des formations sur l'espace dédié du ministère chargé de l'agriculture ;
- gestion et analyse des demandes d'assistance des utilisateurs (assistance de niveau 1) ;
- communication et suivi des incidents vers la DGAFP (assistance de niveau 2) ;
- contribution à la définition de la ligne éditoriale en lien avec le BFCDC ;
- appui à l'exploitation des outils de reporting de l'espace du ministère chargé de l'agriculture.

Un comité de pilotage trimestriel a été mis en place au sein du ministère sous l'égide du SRH pour :

- définir les orientations et besoins du ministère qui seront portés dans les instances de pilotage du programme MENTOR ;
- définir la stratégie éditoriale du ministère chargé de l'agriculture en cohérence avec les travaux interministériels<sup>5</sup> et la stratégie éditoriale définie par la DGAFP ;
- valider préalablement les projets de formations que seront mises à disposition de la communauté de travail du ministère chargé de l'agriculture et éventuellement de l'ensemble de la communauté interministérielle, en cohérence avec les orientations ministérielles et celles communiquées par la DGAFP ;
- faciliter la déclinaison des actions de mise en place et d'évolution de l'outil en lien avec les concepteurs de formation ;
- s'assurer de la correcte prise en compte des besoins en matière de fonctionnalités, d'interopérabilité avec les outils existants ou à venir (RenoIRH-formation, ACOUSTICE, ...) et de reporting ;
- préparer dans les meilleures conditions les actions de communication et de formation des utilisateurs par les acteurs de la formation.

---

<sup>5</sup> La DGAFP met en œuvre une stratégie éditoriale qui vise à coordonner l'effort de production et à déployer une offre mutualisée, complète, lisible et disponible à tout moment pour les agents et les administrations.

Organisé par le BFCDC, le COPIL MENTOR regroupe des représentants des acteurs suivants :

- Les directions d'administration centrale : Direction générale à l'enseignement et de la recherche (DGER) ; Direction générale de l'Alimentation (DGAL) ; Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) ; le Secrétariat général ;
- La mission des systèmes d'information des ressources humaines (MISIRH) ;
- Le service du numérique (SNUM) ;
- La sous-direction du développement professionnel et des relations sociales (SDDPRS), dont le BFCDC ;
- L'Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture (INFOMA) ;
- L'Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) ;
- Des représentants des délégués régionaux à la formation continue (DRFC).

Tout nouveau projet de création de formation en ligne, de transfert ou de mise à jour de formation existante sur MENTOR – espace « Agriculture », doit faire l'objet en amont d'une fiche projet renseignée et transmise pour instruction, puis validation par le COPIL MENTOR (cf Annexe 4).

## ANNEXE 1 - MENTOR : un programme et une plateforme de formation en ligne portés par la DGAFP

Le programme interministériel MENTOR met à disposition des ministères une plateforme<sup>1</sup> et une offre interministérielles de formation à l'appui des politiques publiques ministérielles. Il est porté par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe II relatif à la transition numérique du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie (SD-FPTLV).

MENTOR vise à repenser la manière d'appréhender la formation des agents publics et comprend :

- la mise à disposition d'une plateforme sécurisée de **formation avec une offre disponible et mutualisée**, dans une logique de mise à disposition des ministères, écoles et directions interministérielles pour la mise en œuvre de leur plan de formation ;
- la **structuration et la co-construction d'une offre de formation élargie** couvrant l'ensemble des politiques publiques et les objectifs de développement professionnel et personnel ;
- un **plan d'accompagnement des agents** qui vise à leur donner les moyens de prendre part à l'adaptation de leurs compétences relatives aux évolutions du poste de travail, mais aussi du développement de celles-ci dans une perspective de mobilité et d'évolution professionnelle ;
- un **plan d'accompagnement des professionnels de la formation** visant une montée en compétences dans la mobilisation des nouvelles modalités offertes par le numérique ;
- la **mise en place d'une communauté interministérielle apprenante** dont l'objectif est d'organiser les travaux et de repenser la manière d'appréhender la formation des adultes en prenant en compte la complémentarité des modalités offertes par le numérique.

Cette plateforme est accessible à tous les agents des administrations de l'État depuis mai 2021, dès lors que leur ministère a adhéré à MENTOR. Le ministère chargé de l'agriculture s'est engagé dans ce projet dès sa construction, engagement qui s'est par la suite formalisé par la signature d'une convention de partenariat le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

MENTOR est désormais en cours de déploiement dans l'ensemble des ministères avec une cible finale de couverture totale en 2023.

---

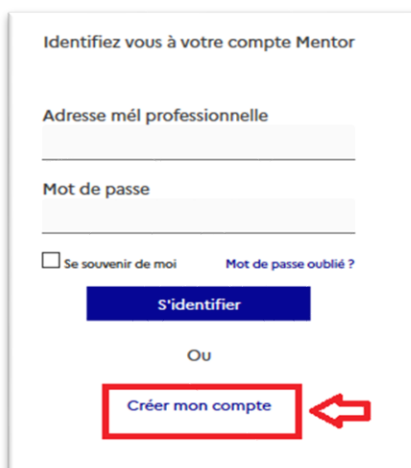
<sup>1</sup> Lien d'accès à MENTOR : <https://mentor.gouv.fr>

## ANNEXE 2 - Modalités de création d'un compte MENTOR par un agent et inscription aux formations proposées sur MENTOR

Pour pouvoir s'inscrire et suivre une formation sur MENTOR, il faut avoir un compte sur la plateforme.

### Étapes d'une création d'un compte sur MENTOR

1. Se connecter à <https://mentor.gouv.fr/>
2. Sur la page d'accueil de la plateforme, cliquer sur « **Créer mon compte** »



**Une première étape** consiste à la vérification de l'éligibilité du courriel professionnel, puisque seuls les noms de domaines de messagerie référencés par le ministère chargé de l'agriculture peuvent créer un compte sur MENTOR.

3. Une fois l'éligibilité vérifiée, l'agent accède au formulaire de création de compte.
4. Il renseigne les champs du formulaire – **en veillant bien à choisir le ministère de l'agriculture comme entité de rattachement principale** – et valide sa demande de création de compte.

**À NOTER :** pour répondre à la diversité des situations professionnelles des agents, il est possible de choisir une entité de rattachement principale mais aussi des entités de rattachement secondaires dans le formulaire de demande de création de compte.

*Par exemple :* un agent en DDI qui a un courriel du ministère de l'Intérieur mais qui doit accéder, au titre de ses fonctions, à une formation uniquement disponible dans l'espace dédié « Agriculture », aura dans son profil MENTOR le ministère de l'Intérieur comme entité de rattachement principale et le ministère chargé de l'agriculture comme entité de rattachement secondaire.

5. L'agent reçoit une confirmation de la création de son compte MENTOR par courriel.



À noter : si le compte MENTOR a été créé par un administrateur ou un responsable sur la plateforme, les identifiants sont automatiquement transmis par courriel à l'agent. Il faut penser à vérifier les courriers indésirables.

**Une fois son compte créé l'agent peut découvrir l'offre de formation proposée par le ministère chargé de l'agriculture et par la communauté interministérielle de MENTOR, et s'inscrire à une formation.**

## Inscription aux formations proposées dans MENTOR

Pour toutes les formations proposées sur MENTOR, une fiche récapitulative est proposée avec une présentation de la formation sélectionnée, les sessions proposées et les modalités pratiques de suivi (*rappel des modalités d'expérience MENTOR dans l'annexe 2*).

**Si la plupart des formations sont proposées à l'auto-inscription**, certaines doivent faire l'objet d'une validation par l'entité organisatrice de la formation, notamment s'il y a un nombre limité de places, et/ou en fonction de l'expérience d'apprentissage proposée. Dans ce cas, cela fait l'objet de précisions dans les modalités d'inscription.

**Une attestation de suivi** de formation est délivrée par la plateforme lorsque l'apprenant a achevé la formation et qu'il a répondu au questionnaire d'évaluation. Pour les formations proposées par un partenaire autre que le ministère chargé de l'agriculture, l'agent est invité à conserver les attestations qu'il peut ensuite valoriser – par exemple – auprès de son supérieur hiérarchique dans le cadre de l'entretien professionnel annuel lorsque le volet « formation » est abordé, dans le cadre du dossier présenté pour un examen professionnel, ...

### **BON À SAVOIR :**

- L'inscription à une formation sur MENTOR ne nécessite pas la validation du supérieur hiérarchique pour être opérationnelle (sauf cas spécifiques). Toutefois, si l'agent souhaite la réaliser sur son temps de travail, il doit en informer son supérieur hiérarchique afin que le temps nécessaire à sa réalisation soit intégré à son temps de travail.
- Les formations suivies par un agent sur MENTOR hors-temps de travail pour des raisons personnelles ne nécessitent pas une information ou une validation de son supérieur hiérarchique.
- Seules les formations à caractère obligatoire ou assorties d'objectifs (et pour lesquelles une note de service dédiée est en vigueur) et/ou codifiées dans RenoïRH-formation sont inscrites au dossier « Formation » du Self Mobile de l'agent (exemple : formation à la laïcité).

## ANNEXE 3 – Liste des formations disponibles pour les agents du ministère chargé de l'agriculture dans MENTOR au 05/01/2023

### Formations proposées par le MASA

	<p><b>Concevoir et animer une classe virtuelle</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Proposée par Agriculture - Produite par MASA / INFOMA</p> <p>Comment dynamiser vos classes virtuelles, créer de l'interaction, soutenir l'attention, malgré la distance ?...</p> <p style="text-align: right;">→</p>
	<p><b>Surveillance officielle des Organismes Réglementés ou Emergents</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Proposée par Agriculture</p> <p>Maîtriser toutes les étapes de la réalisation des activités de surveillance officielle.</p> <p style="text-align: right;">→</p>
	<p><b>ClimEssences en mode standard</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Proposée par Agriculture - Produite par ONF AFORCE...</p> <p>ClimEssences, l'outil indispensable du forestier face au changement climatique : connaissance des arbres, aide a...</p> <p style="text-align: right;">→</p>
	<p><b>Bases de l'hygiène des denrées alimentaires – Bonnes pratiques en PCF</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Proposée par Agriculture</p> <p>Comprendre les enjeux liés aux bonnes pratiques d'hygiène en postes de contrôle frontaliers les appliquer pour se...</p> <p style="text-align: right;">→</p>
	<p><b>Sécuriser les décisions administratives et comprendre la procédure contentieuse -...</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Proposée par Agriculture - Produite par Infoma</p> <p>En santé publique vétérinaire, animaux, végétaux et environnement, maintenir l'ordre public, dans le respect...</p> <p style="text-align: right;">→</p>
	<p><b>Microbiologie alimentaire - notions de base</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Proposée par Agriculture</p> <p>Dans les microbes présents dans les aliments, il y a le bon, l'utile, le nuisible et le méchant. Comment s'y retrouver ?</p> <p style="text-align: right;">→</p>
	<p><b>ESTEVE 2023</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Proposée par Agriculture</p> <p>Grâce à ESTEVE, l'entretien annuel d'évaluation professionnelle est simplifié ! Quel que soit votre profil...</p> <p style="text-align: right;">→</p>



### **Droit pénal notion de base - Rédaction de procès verbaux - Application aux domaines vétérinaire et...**



Proposée par **Agriculture** - Produite par **MAA/INFOMA**

Judiciaire, infraction, recherche, constatation, contravention, délit, PV, NATINF : comprendre et s'en...



### **Pisciculture**



Proposée par **Agriculture**

Vous devez inspecter une pisciculture ? Découvrez les techniques d'élevage des poissons et les risques de...



### **PAC 2023-2027**



Proposée par **Agriculture** - Produite par **INFOMA**

Webinaires précisant les dispositifs de la PAC 2023-2027



### **Contrôles sanitaires et phytosanitaires en poste frontière**



Proposée par **Agriculture**

Ces contrôles aux frontières sont essentiels pour la protection de la santé humaine, animale et...

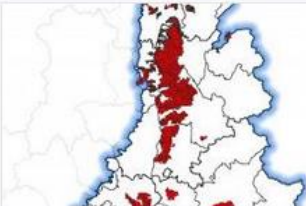


### **Sensibilisation à la médiation**



Proposée par **Agriculture**

Découvrez ou actualisez vos connaissances sur le thème de la médiation pour prévenir ou gérer une situation de...



### **Mise en œuvre de la révision des zones vulnérables « nitrates » : implications pour les exploitations...**



Proposée par **Agriculture**

Connaître le contexte, les acteurs et les démarches pour accompagner les agriculteurs entrant en zones vulnérables



## Formations proposées par la communauté interministérielle

<b>ACHAT PUBLIC</b>
Activer les bons leviers pour optimiser les achats de travaux immobiliers de l'Etat (module 2/3)
APPACH, l'application des achats de l'Etat
Appliquer les principes, les méthodes et les outils de la commande publique
Mobiliser les outils d'assistance pour optimiser la performance des achats de travaux immobiliers de l'Etat (module 3/3)
S'initier à la commande publique
S'initier aux spécificités des achats de travaux immobilier de l'Etat (module 1/3)
<b>COMMUNICATION ET SERVICE AUX USAGERS</b>
A la découverte de Services Publics +, les nouveaux engagements de service
Les fondamentaux de la rédaction administrative
<b>FINANCES PUBLIQUES, GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE</b>
Fondamentaux d'une démarche de contrôle de gestion
Les fondamentaux du budget de l'Etat
<b>IMMOBILIER DE L'ÉTAT</b>
Elaborer une stratégie immobilière - Outils RT/OAD
<b>MANAGEMENT</b>
Accompagner la mise en oeuvre du télétravail (encadrant)
Accueillir, intégrer et accompagner un nouvel agent
Le CPF, un appui à ma posture de manager
Tutorat "Mode d'emploi - Socle"
Tutorat "Prépa Talents"
Tutorat Statutaire : devenir tuteur d'un stagiaire fonctionnaire
<b>NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b>
Le mode produit et les startups d'Etat
Agir pour contribuer à ma sécurité numérique et à celle de mon organisation
Concevoir et réaliser une formation en ligne
Construire une application avec une approche centrée utilisateur
Créer des contenus interactifs sur Mentor
Créer une formation sur Mentor à partir d'un gabarit
Cybersécurité des projets numériques
Data et API
Design et accessibilité des services publics numériques
Doctrine Cloud de l'Etat
Gestion des achats et fournisseurs dans les projets numériques
Identité numérique
L'essentiel de l'accessibilité de la communication de l'Etat
L'accessibilité numérique selon votre métier
Numérique écoresponsable
Objectif IA : Initiez-vous à l'intelligence artificielle

Sécuriser ses projets numériques
Transformation numérique des politiques publiques
<b>PREPARATION AUX EPREUVES DE CONCOURS ET D'EXAMENS PROFESSIONNELS</b>
Membre de jury des concours de la Fonction Publique
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
Accompagner vers la mobilité : s'initier aux fondamentaux
Agir pour son projet de mobilité professionnelle
Concevoir et animer une classe virtuelle
Construire et animer ses formations à l'ère du digital
Culture de crise : La politique de sécurité nationale de l'État
Développer la formation en ligne et l'hybridation des modules, parcours et offres de la formation
En tant qu'agent public, quels sont mes droits et mes obligations ?
Fondamentaux de la paie publique
Introduction à la déclaration sociale nominative
Le CPF, l'outil des politiques de Ressources Humaines
Le CPF, mon droit à l'évolution professionnelle
Les Fondamentaux du statut de la fonction publique
Mener un entretien d'évaluation professionnelle
RenoRH / Gestion Administrative pour les agents PESE-Préliquidation
RenoRH / Gestion Administrative pour les RH de proximité
RenoRH / Gestion de la formation
RenoRH / Utilisation du self-service
sauvTage : apprendre à sauver une vie à tous les âges
Sécurisation de la chaîne RH Paie et déclaratif
S'initier à la scénarisation pédagogique de formation en ligne
Tout comprendre sur le dialogue social et le droit syndical
Vivre le dialogue social pour mieux le comprendre
<b>TECHNIQUES ET AFFAIRES JURIDIQUES</b>
Découvrir les bases de la légistique
Les fondamentaux du droit administratif
S'initier à la procédure disciplinaire
<b>TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE</b>
Mode Projet : orchestrez vos projets comme un chef
Nouvelle organisation des Ministères sociaux (réforme OTE)
<b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>
Conduite éco-responsable
Être éco-responsable dans son quotidien professionnel
Les Fondamentaux des gaz à effet de serre
<b>VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE</b>
Adopter les bons réflexes en matière de déontologie
Comprendre et prévenir les discriminations
Découvrir la prévention de la radicalisation : du signalement à la prise en charge
Diversité et lutte contre les discriminations
En quête d'intégrité : le jeu sérieux de prévention de la corruption

L'essentiel de l'Union européenne
La maternité en milieu professionnel, un atout pour le management
Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action
Les fondamentaux de la laïcité
Lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel
Vers l'égalité entre les hommes et les femmes
Violences sexistes et sexuelles au travail : comprendre, agir et prévenir

## **ANNEXE 4 - Conditions de développement et de dépôt d'une formation à distance dans MENTOR et circuit de validation**

Grâce aux différentes modalités qui s'appuient sur le numérique, MENTOR permet d'envisager un panel d'expériences riches et variées qui peuvent être combinées entre elles :

- **Formation hybride** : associant présence et distance, elle propose un scénario pédagogique comprenant des activités individuelles, collectives, synchrones ou asynchrones<sup>1</sup> (exemple : formation « Audition libre »).
- **Formation 100% en ligne : entièrement à distance**, elle est accompagnée par des formateurs ou des tuteurs.
- **Webinaire : organisé en un temps synchrone avec un outil numérique**, il se déroule entièrement à distance. Une ou plusieurs interactions peuvent être proposées aux participants selon leur nombre.
- **Classe virtuelle** : toujours sur un temps synchrone, la classe virtuelle permet à de petits groupes de participants d'échanger en direct. Ces regroupements sont l'occasion de créer du temps de formation, de régulation ou de travail entre pairs.
- **Formation en autonomie** : disponible à tout moment pour se former sur le thème de son choix. (exemple : formation « Les fondamentaux de la laïcité »).
- **Présentiel enrichi** : en complément d'une action principalement en présentiel, les participants bénéficient d'un espace numérique de formation avec, par exemple, des questionnements en amont, des vidéos, des ressources complémentaires ou un prolongement des échanges.
- **Communauté professionnelle** : il s'agit d'un espace d'échanges entre pairs. Inscrite dans la durée, elle vise la résolution d'une problématique métier ou la conduite d'un projet avec des travaux de mutualisation et de partage, de co-construction ou encore de retours d'expérience.

---

<sup>1</sup> Synchrones = en temps réel ; asynchrones = en accès ouvert ou différé

**La plateforme MENTOR s'appuie sur le logiciel libre Moodle<sup>2</sup> et sur des développements spécifiques visant à proposer des fonctionnalités et des outils à l'état de l'art pour rendre la formation attractive :**

- Échanges entre apprenants de type forum de discussion ;
- Sondages, questionnaires, quiz ;
- Rendez-vous synchrones de type classe virtuelle ou webinaire ;
- Écriture collaborative ;
- Diffusion de vidéo Mentor avec une plateforme dédiée ;
- Capsules/vidéos interactives soit à l'aide d'un outil intégré (H5P), soit pour intégrer des modules existants (type SCORM).

Les outils et activités d'apprentissage intégrés sont orientés sur :

Les communications synchrones  
*Ex : classe virtuelle*

Les communications asynchrones  
*Ex : forum*

L'apprentissage collaboratif  
*Ex : groupes, glossaire, wiki*

La réflexion critique  
*Ex : sondage, vote, feedback*



**Streaming vidéo :** Les vidéos sont déposées sur un hébergement dédié et sécurisé s'appuyant sur le logiciel libre PeerTube



**Classes virtuelles :** Deux solutions de classes virtuelles intégrées (BigBlueButton et Classilio)

**Pour la conception du fond pédagogique**, la scénarisation et la médiatisation des formations et enfin leur intégration sur la plateforme, il convient de se référer à la **stratégie éditoriale MENTOR** qui vise à définir la ligne éditoriale avec notamment les attendus, tant sur le plan de la pertinence des contenus, de la pédagogie que des aspects techniques et ergonomiques<sup>3</sup>.

Les contenus doivent être médiatisés selon les **règles d'usage en matière d'ergonomie et d'accessibilité<sup>4</sup>** afin de rendre les contenus et services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap.

Les membres de la communauté de travail du ministère chargé de l'Agriculture – dès lors qu'ils y sont habilités par l'administrateur de l'espace du ministère – peuvent échanger avec la communauté interministérielle des acteurs de MENTOR sur leurs pratiques et ont accès au Kit MENTOR qui répertorie l'ensemble des ressources du programme.

<sup>2</sup> Moodle est une plateforme d'apprentissage en ligne (en anglais : Learning Management System ou LMS) libre.

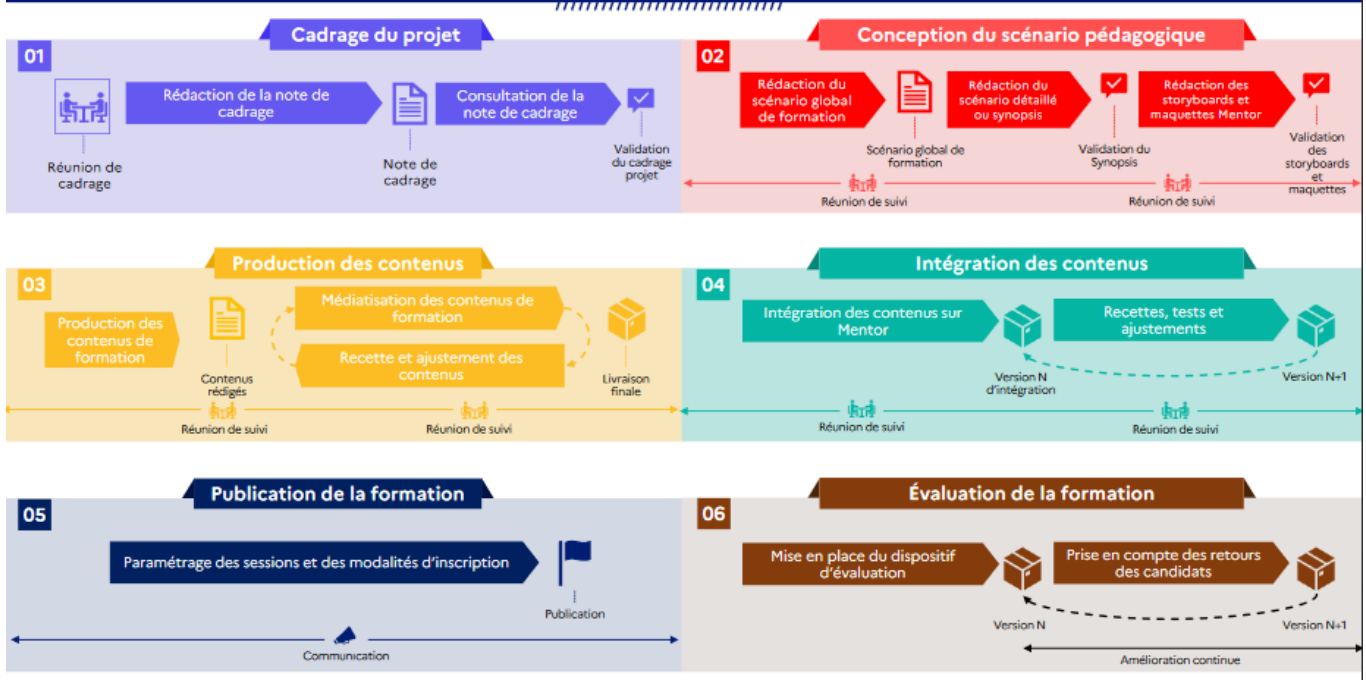
<sup>3</sup> Le guide des exigences techniques ainsi que le guide de référence qualité du programme MENTOR peuvent être remis sur demande à [assistance.mentor.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.mentor.sg@agriculture.gouv.fr)

<sup>4</sup> L'accessibilité numérique consiste à rendre les contenus et services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap. Pour faciliter la mise en accessibilité des sites et services numériques, la direction interministérielle du numérique (DINUM) édite le [référentiel général d'amélioration de l'accessibilité](#).

Les principes d'accessibilité RGAA sont détaillés sur le site [numerique.gouv.fr](https://numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite) :



# Le processus de conception d'une formation



Les prérequis techniques à connaître dès lors qu'il est envisagé de concevoir une formation qui sera déposée sur MENTOR sont les suivants au 01/11/2022 :

- Version Moodle 3.9.x.
- Formats de fichiers de contenus déposés sur MENTOR : SCORM (1.2), html5, pdf, selon les besoins (notamment tracking ou pas).
- Fichiers vidéos : ils seront déposés sur un serveur Streaming (Vidéo-Mentor = peertube) et pas dans le cours.
- Les contenus externes sous forme d'iframe s'afficheront correctement. Il est néanmoins préconisé d'avoir une réflexion quant à la portabilité des éléments de ce type dont la pérennité, la souveraineté et la compatibilité RGPD ne sont pas toujours garanties.

### Les prérequis techniques pour les utilisateurs

Versions navigateurs :

- Edge version 79.0 ou plus
- Chrome version 66.0 ou plus
- Firefox version 78.0 ou plus Safari 13 ou plus

MENTOR est compatible avec la plupart des navigateurs Internet de bureau respectant les standards du Web. Les navigateurs Firefox et Chrome sont recommandés pour l'utilisation de Moodle. Sur mobile, il est recommandé d'utiliser Safari mobile ou Chrome mobile dans leurs dernières versions. Le navigateur Internet explorer n'est pas compatible avec la plateforme Mentor. Pour tout problème d'ordre technique ou matériel, veuillez contacter votre DSI.

Configuration postes / smartphones / tablettes : pour utiliser Mentor avec fluidité, il est recommandé d'utiliser des ordinateurs dotés d'un minimum de 4Go de RAM et des périphériques mobiles dotés d'un minimum de 1Go de RAM. Bande passante : Pour utiliser Mentor avec fluidité, il est recommandé de disposer d'une connexion réseau standard (ADSL ou 4G).

En cas de difficulté dans l'utilisation de MENTOR, une foire aux questions (FAQ) est disponible au lien suivant : <https://mentor.gouv.fr/local/staticpage/view.php?page=faq>

## **Circuit de validation d'une création ou d'un transfert d'une formation en ligne sur MENTOR**

**Tout projet de création d'une nouvelle formation, de transfert et/ou de mise à jour d'une formation à distance existante sur MENTOR** doit être préalablement soumis pour instruction et validation, en renseignant une fiche projet type communiquée sur demande écrite à [assistance.mentor.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.mentor.sg@agriculture.gouv.fr) copie [bureauformco.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:bureauformco.sg@agriculture.gouv.fr).

Le circuit de validation comprend une :

1. Instruction de la fiche projet (INFOMA et BFCDC) permettant d'évaluer la pertinence de la demande, le besoin, la scénarisation, etc. ;
2. Validation par le COPIL MENTOR du ministère pour les formations déposées uniquement dans l'espace dédié « Agriculture » ;
3. Validation par le COPIL MENTOR du ministère, puis proposition au COMOP MENTOR de la DGAFP pour un partage à l'interministériel.

**IMPORTANT** : tout nouveau projet **doit être validé en COPIL MENTOR** préalablement à l'engagement de la conception ou du lancement d'un appel à un concepteur-prestataire interne ou externe.

Pour le dépôt et la gestion dans MENTOR par un concepteur-prestataire externe au ministère chargé de l'agriculture, il faut au préalable qu'il renseigne la fiche projet process de dépôt et de gestion mise à disposition sur demande écrite à l'administrateur technico-fonctionnel<sup>5</sup> de l'espace dédié du ministère chargé de l'agriculture. Cela doit notamment permettre de s'assurer que la médiatisation répond bien aux prérequis techniques MENTOR.

---

<sup>5</sup> Ecrire à : [assistance.mentor.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.mentor.sg@agriculture.gouv.fr)